

Département  
du Bas-Rhin

**Commune de MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 08 juillet 2008**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -  
Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme LAUSECKER Geneviève - M.  
KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.  
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER  
Béatrice

Absents excusés : M. GLASSER Arnaud (pouvoir à M. Bieth A.)

#### **4. Réfection des tampons d'assainissement**

Suite aux intempéries et dans le cadre de la réfection de certaines rues, le Maire informe les élus de la nécessité de la remise en état de divers regards d'assainissement situés route de Brumath, rue de la Liberté, rue de la République et rue des Romains.

Deux devis ont été établis :

- La Société FUCHS de Durrenbach propose la dépose et la repose des tampons de regard d'assainissement pour un montant de 9 414,32 € HT (frais de main d'œuvre compris),
- La Société SCREG de Brumath propose la dépose et la repose des tampons de regard d'assainissement pour un montant de 9 460 € HT (frais de main d'œuvre compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE** la réfection de certains tampons d'assainissement situés route de Brumath, rue de la Liberté, rue de la République et rue des Romains,
- ▶ **DECIDE** de confier la réfection des tampons d'assainissement à la **Société FUCHS** ayant son siège 6 rue des Roses, 67360 DURRENBACH,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer le devis établi par la Société FUCHS pour un montant de **9 414,32 € HT**

*(approuvé par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION)*

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 11 juillet 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Département  
du Bas-Rhin

Commune de **MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 08 juillet 2008**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -  
Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme LAUSECKER Geneviève - M.  
KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.  
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER  
Béatrice

Absents excusés : M. GLASSER Arnaud (pouvoir à M. Bieth A.)

**5. Exonération temporaire du droit de place pour la Société l'Artiste Pâtes**

Suite aux intempéries du 29 mai dernier, le Maire informe les élus que la Société l'Artiste Pâtes qui vend des pizzas les mardis soirs au niveau du parking poids-lourds (près de la pharmacie) n'a pas pu utiliser l'emplacement prévu à cet effet.

Le Maire propose aux élus de décider d'exonérer cette société du droit de place pour le mois de juin 2008 qui s'élève à 30 euros.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2001 fixant les tarifs des droits de places,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'exonérer entièrement la SOCIETE L'ARTISTE PATES sis 1 rue Ravel à 67450 MUNDOLSHEIM, du droit de place pour le mois de juin 2008 d'un montant de **30 €**.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ)*

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 11 juillet 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Département  
du Bas-Rhin

Commune de **MOMMENHEIM**

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 18

**Séance du 08 juillet 2008**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone -  
Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme LAUSECKER Geneviève - M.  
KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M.  
MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER  
Béatrice

Absents excusés : M. GLASSER Arnaud (pouvoir à M. Bieth A.)

**6. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire**

Le Maire informe les élus que dans le cadre du jumelage, deux sorties ont été effectuées aux frais des professeurs. Le montant total est de 552,90 euros.

Il rappelle que l'année dernière les frais de sortie de jumelage représentaient 583,03 euros.

Le Maire précise que pour des raisons de trésorerie, ce montant de 552,90 euros doit être imputé sous forme d'une subvention exceptionnelle au profit de la Coopérative Scolaire car les factures ont déjà été réglées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de Mommenheim pour un montant de 552,90 €.

*(approuvé à l'UNANIMITÉ )*

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 11 juillet 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,